

Date de dépôt: 8 janvier 2001

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Armand Lombard, Pierre Kunz, Jean-Claude Vaudroz, Jean-Philippe de Tolédo, Geneviève Mottet-Durand, Jacques Boesch, Marie-Françoise de Tassigny, Nelly Guichard, Elisabeth Häusermann, David Hiler, Micheline Calmy-Rey, Fabienne Blanc-Kühn et Janine Hagmann concernant une gestion régionale du soutien public au capital-risque

Rapporteur : M. Jacques-Eric Richard

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'économie a traité la proposition de motion 1140, déposée devant le Grand Conseil le 13 mai 1997, au cours de la séance du 23 octobre 2000. M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, MM. Jean-Charles Magnin, directeur des affaires économiques et Christian Goumaz, directeur des affaires juridiques, DEEE ont suivi les travaux lors du débat sur le texte de la motion. M. Jean-Luc Constant a été le procès-verbaliste de la séance, qu'il trouve là les remerciements pour la qualité et la précision de son travail.

Préambule

Il est constaté que cette motion a été déposée lorsque les banques se montraient réticentes en matière d'aide aux entreprises et d'une manière générale, c'est durant cette même période que différents outils ont été mis en place sur les plans cantonal et communal, en particulier la LAPMI, Start-PME et la Fondetec.

La mise en place de ces structures a connu un bilan positif malgré quelques échecs enregistrés.

Plus récemment, il a été procédé à l'ouverture d'un guichet destiné aux entreprises, qui a répondu à 800 demandes en une année et demie et à la création d'un site Internet permettant la connexion entre des entreprises qui recherchent des capitaux et d'autres qui cherchent à les placer.

M. Lamprecht souligne de plus qu'un tissu de soutien aux entreprises a vu le jour, qu'une importante relance économique est apparue et, qu'à son sens, cette motion n'est plus d'actualité.

Discussion

Lors de la discussion, il est mentionné que cette motion donnerait l'occasion d'établir un recensement de tous les outils mis à disposition, permettant d'examiner si les objectifs convergent tous dans le même sens et de relever les doublons.

La troisième invite est devenue le point central de cette motion et y amène toute l'actualité, je cite :

« à proposer toute mesure législative utile pour abolir les concurrences fiscales, immobilières, etc., intercantionales dans le développement économique afin de créer en 5 ans une politique régionale commune de développement. »

Pour la dimension régionale soulignée par cette invite, il faut notamment relever que les cantons de Genève et Vaud essayent de promouvoir leur savoir-faire industriel, tout en sachant que chacun des deux cantons connaît des caractéristiques différentes.

Cette invite pose toute la question de l'avenir de l'Arrêté Bonny, lequel offre des facilités dont profitent, entre autres, les cantons de Neuchâtel, du Jura et, dans une moindre mesure, le canton de Vaud.

Il faudrait laisser, comme le souhaite le département, les diverses expériences se poursuivre puisqu'il est considéré que celles-ci se trouvent au

début d'un processus par lequel les collectivités se réapproprient une activité dévolue jusqu'alors aux banques.

La demande d'audition n'est pas retenue.

Il est suggéré de suspendre le traitement de cet objet et le vote d'entrée en matière jusqu'à la prochaine séance.

La présidente met au vote la proposition ci-dessus :

Pour : 2 (2 L).
Contre : 5 (2 AdG, 1 S, 2 Ve).
Abstentions : 3 (1 S, 2 DC).

Ce vote permet la poursuite des travaux.

En résumé, il est constaté que cette motion devient obsolète avec les différentes structures mises en place depuis lors ; il est proposé de suivre l'avis du département et de refuser cette motion.

La présidente met aux voix la proposition :

Pour : 6 (2 AdG, 2 S, 2 Ve).
Contre : 2 (2 L).
Abstentions : 2 (2 DC).

Comme il en est ressorti des travaux de la commission, la majorité de celle-ci vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de rejeter la motion 1140.

Proposition de motion

(1140)

concernant une gestion régionale du soutien public au capital-risque

LE GRAND CONSEIL,

considérant :

- le besoin de gérer de façon partenariale, entre entreprises, secteur public et société civile, la création d'emplois et le développement d'un tissu socio-économique;
- la nécessité de soutenir des projets entrepreneuriaux, par l'apport de fonds propres de lancement, dits capital-risque;
- que la région formée par la Suisse occidentale permet une gestion du développement innovant, grâce à un bassin de population de 1,5 à 2 millions d'habitants;
- le soutien apporté par de nombreux cantons et autres pouvoirs publics au capital-risque,

invite le Conseil d'Etat

1. à établir dans un délai de 2 ans un Conseil régional du capital de lancement ou toute autre institution remplissant les mêmes fonctions, disposant d'un capital de dotation pour assurer son fonctionnement;
2. à coordonner, par un pool ou réseau de compétences professionnelles apolitiques, les soutiens publics romands au capital-risque afin de rechercher les synergies les meilleures; le cas échéant, par la création d'un fonds romand d'investissement, et avec l'appui des banques cantonales;
3. à lui proposer toute mesure législative utile pour abolir les concurrences fiscales, immobilières, etc., intercantionales dans le développement économique afin de créer en 5 ans une politique régionale commune de développement.